



## DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL D'UNE PERSONNE DECÉDÉE PAR UN AYANT-DROIT

(Conformément au décret n° 2003-462 du 21 mai 2003)

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'un défunt. Pour ce faire, **vous devez impérativement être un ayant-droit du défunt** (successeur légal du défunt conformément au Code Civil, selon l'arrêté du 3 janvier 2007). La communication d'éléments du dossier ne pourra s'effectuer qu'après avoir vérifié dans le dossier du défunt s'il n'a pas, au cours de son hospitalisation, manifesté son opposition à une telle communication.

Afin de satisfaire votre demande, je vous remercie de bien vouloir compléter ce formulaire et de le retourner à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier Chalon sur Saône William Morey**  
**A l'attention du Directeur - Direction Clientèle**  
**4 rue Capitaine Drillien - CS 80120 - 71321 CHALON SUR SAONE CEDEX**

➤ **Je soussigné(e) :**     Madame     Monsieur

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Téléphone : .....

Domicilié(e) : .....

En qualité de : .....

➤ **souhaite obtenir la copie d'éléments du dossier médical de la personne décédée**, en ma qualité d'ayant droit conformément à l'article L 1110-4 du CSP et à l'arrêté du 3 janvier 2007, me permettant de :

- connaître les causes du décès
- faire valoir mes droits (en cas de demande CCI ou formulée par un assureur ou une banque : joindre systématiquement tout justificatif)
- défendre la mémoire du défunt : indiquer systématiquement ci-dessous et/ou sur papier libre, les raisons qui vous amènent à faire cette demande : .....

➤ **Concernant :**     Madame     Monsieur

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Décédé(e) le : .....

➤ **Mode de communication des pièces du dossier (copies)**

- Envoi de copies<sup>①</sup> (facturation des copies + frais d'envoi, conformément à l'article L.1111-7 du CSP)
- Remise en main propre<sup>①</sup> (facturation des copies)

Pour donner suite à votre demande, il est impératif de joindre :

- une **copie de votre pièce d'identité**,
- un **acte de décès du défunt**, si ce dernier n'est pas décédé au CH de Chalon sur Saône William Morey
- une **copie du livret de famille** (si vous êtes le conjoint, le parent ou l'enfant du défunt)
- un **acte notarié** ou **certificat d'hérédité** (pour les autres ayants droit)

① **Vous trouverez en annexe les modalités de facturation appliquées pour la duplication et l'envoi des dossiers médicaux par le Centre Hospitalier de Chalon sur Saône William Morey.**

Fait le : ..... Signature